



## MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p><b>Direction générale de l'alimentation</b> 251 rue de Vaugirard – 75732 Paris Cedex 15</p> <p><b>Sous-direction de la qualité de l'alimentation</b> <i>Bureau de la nutrition et le valorisation de la qualité des aliments</i> <b>Suivi par :</b> Nicolas CANIVET, Marie-Hélène JOUIN-MOULINE Téléphone : 01.49.55.50.10 ou 81.08 Télécopie : 01.49.55.59.48</p> <p><b>Sous-direction du pilotage des politiques sanitaires transversales</b> <i>Bureau du pilotage du programme « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation »</i> <b>Suivi par :</b> Marie-Christine MELOT-CHANCEL Téléphone : 01 49 55 55.83 - Télécopie : 01.49.55.56.66</p>	<p><b>NOTE DE SERVICE</b></p> <p><b>DGAL/SDQA/SDPPST/N2009-8259</b></p> <p><b>Date: 21 septembre 2009</b></p>
---	---

Date de mise en application :immédiate

Annule et remplace : -

Nombre d'annexe :0

Degré et période de confidentialité : Non confidentiel

**Objet : Formation de formateurs « nutrition en restauration scolaire » - Mise à jour du calendrier de formation**

**Références :** Plan d'action pour une politique de l'offre alimentaire sûre, diversifiée et durable, Programme national nutrition santé 2006-2010

**Résumé :** la présente note informe les services déconcentrés de la mise en place d'une deuxième session de formation pour les formateurs « nutrition en restauration scolaire » dans le cadre de la mise en place du contrôle officiel du respect des futures exigences nutritionnelles des repas servis en restauration scolaire.

**Mots-clés :** Formation de formateurs, Formation, Nutrition, Restauration scolaire, GEM-RCN.

Destinataires	
Pour exécution: Directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directeurs départementaux des services vétérinaires	Pour information : IGAPS Délégués régionaux à la formation continue

## 1. CONTEXTE GÉNÉRAL

En vue de la prochaine application d'une réglementation sur le respect d'exigences nutritionnelles dans la composition des repas en restauration scolaire, la DGAL a mis en place un dispositif de formation des agents. Il consiste dans un premier temps à former un formateur par région, aux bases de la nutrition et à l'application des règles du GEM-RCN (Groupement d'étude des marchés en restauration collective et nutrition) en restauration scolaire. Ces formateurs seront ensuite chargés de démultiplier les principaux enseignements aux agents de leur région ou de régions voisines et qui sont susceptibles d'effectuer des contrôles en restauration scolaire.

La présente note de service a pour objet de mettre à jour les modalités et le calendrier de la formation présentés dans la circulaire du 26 janvier 2009.

## 2. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF GLOBAL DE FORMATION :

La formation s'organisera selon le calendrier prévisionnel suivant :

Contenu de la formation	Dates, organisation
Module 1.1 Base de la nutrition et du GEM-RCN <b>Formation des formateurs régionaux</b>	1er trimestre 2009 Formation réalisée par l'Université de Paris V – Laboratoire de nutrition
Module 1.2 Approfondissement des exigences du GEM-RCN : cas pratiques, formation pédagogique <b>Formation des formateurs régionaux</b>	4ème trimestre 2009 Formation organisée par l'INFOMA
Au cours du 2 <sup>ème</sup> semestre 2009, les formateurs volontaires avec l'appui de la DGAL et de l'INFOMA constitueront : <ul style="list-style-type: none"><li>- l'outil de formation ou « malette pédagogique » pour les séances de démultiplication en régions,</li><li>- la grille d'inspection de ces nouvelles exigences réglementaires et le vademecum correspondant.</li></ul>	
Module 1.3 Présentation et pratique des outils pédagogiques mis en place pour la formation de démultiplication <b>Formation des formateurs régionaux</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2010 Formation organisée par la DGAL
Module 2 : <b>Démultiplication de la formation en régions par les formateurs</b>	2 <sup>ème</sup> semestre 2010 : l'organisation de la démultiplication fera l'objet d'une note de service ultérieure

Je vous demande ainsi de permettre aux formateurs de participer à ces différentes sessions de formations et groupes de travail.

La Directrice générale de l'alimentation

Pascale BRIAND